

Incidents et confusion perturbent le procès Sarkozy-Bismuth

PAR MICHEL DELÉAN

ARTICLE PUBLIÉ LE JEUDI 3 DÉCEMBRE 2020



Nicolas Sarkozy au tribunal judiciaire de Paris le 30 novembre. © Stéphane de Sakutin/AFP

Incidents d'audience à répétition et débats parfois confus : le déroulé du procès pour corruption de l'ancien président de la République, une première en France, ne semble pas, pour l'heure, à la hauteur des enjeux.

Est-ce parce que les trois prévenus sont respectivement un ancien chef de l'État, son vieil ami avocat, lui-même ami intime de l'actuel garde des Sceaux, et un haut magistrat en retraite ? Parce que des poids lourds du barreau de Paris, **ulcérés par les écoutes téléphoniques d'avocats** qui figurent au dossier, et parfois eux-mêmes amis des prévenus, assurent leur défense ? Qu'une **offensive en règle contre le Parquet national financier** (PNF) a été déclenchée depuis plusieurs mois ? Ou que la présidente du tribunal, Christine Mée, paraît donner dans l'excès de prudence et semble parfois avoir du mal à se faire respecter ?

Toujours est-il que le déroulement du procès de Nicolas Sarkozy, Thierry Herzog et Gilbert Azibert dans l'affaire de corruption dite **affaire « Paul Bismuth »**, devant la 32^e chambre correctionnelle de Paris, n'est pas à la hauteur des enjeux. Pourtant, on ose à peine le rappeler, c'est la première fois qu'un ancien président de la République française **est jugé pour corruption active**, et encourt dix ans de prison.

Après trois audiences entièrement consacrées aux incidents de procédure, puis une présentation soporifique du dossier par la présidente, et un

interrogatoire mollasson du premier témoin (le magistrat de la Cour de cassation Patrick Sassoust, qui tuyautait discrètement son collègue Gilbert Azibert), on pensait entrer (enfin) dans le vif du sujet ce mercredi 2 décembre, au cinquième jour du procès. Et l'on fut déçu.

Cette journée de mardi est consacrée à l'interrogatoire du haut magistrat en retraite Gilbert Azibert. Un homme de réseaux, qui a fait carrière sous la droite, et occupé des fonctions importantes (directeur de l'Administration pénitentiaire, directeur de l'École nationale de la magistrature, procureur général de la cour d'appel de Bordeaux, et secrétaire général du ministère de la justice sous Rachida Dati, entre autres).

Selon l'ordonnance de renvoi des juges d'instruction, ce magistrat capé est singulièrement sorti de son rôle, en se démultipliant avec zèle pour renseigner Nicolas Sarkozy, par l'intermédiaire de l'avocat et ami de l'ex-chef de l'État, Thierry Herzog, sur l'avancement de l'affaire de ses agendas présidentiels saisis dans l'affaire Bettencourt. Des agendas qui intéressaient les magistrats chargés de l'affaire Tapie, et dont il fallait à tout prix obtenir la restitution. C'était courant 2013, alors que Gilbert Azibert était premier avocat général à la Cour de cassation, et guignait une fin de carrière confortablement prolongée sous le soleil de Monaco.

Les écoutes téléphoniques montrent que Thierry Herzog sollicitait, comme contrepartie, un coup de piston de Nicolas Sarkozy pour l'ami Azibert auprès de la principauté, et que l'ancien chef de l'État a accepté d'intervenir, au moins en paroles.



Nicolas Sarkozy au tribunal judiciaire de Paris le 30 novembre. © Stéphane de Sakutin/AFP

Debout à la barre du tribunal, Gilbert Azibert tient à faire une déclaration avant d'être interrogé. La gorge nouée par l'émotion, il se plaint amèrement de sa garde à vue, sa nuit en cellule, la difficulté de

pouvoir dormir, avoir ses médicaments, prendre une douche, se raser. L'attente devant le cabinet des juges d'instruction, aussi. Après quarante années passées dans la magistrature, et un parcours comme le sien, la plainte de Gilbert Azibert a quelque chose de sidérant.

La présidente le laisse décrire longuement le fonctionnement de la Cour de cassation. « *Ce qui nous intéresse, c'est le problème de droit, pas le dossier* », insiste Gilbert Azibert, pour justifier sa curiosité dans le dossier des agendas Sarkozy. « *L'affaire Bettencourt passionne la France entière, et vous voudriez que les magistrats de la Cour de cassation ne s'y intéressent pas ?* », demande-t-il au tribunal.

Affecté à une chambre civile de la Cour de cassation, il sollicitait en effet plusieurs de ses collègues pour suivre l'évolution de dossiers de la chambre criminelle qui l'intéressaient à titre personnel, et intéressaient surtout ses relations. Outre Thierry Herzog, un autre ami de Gilbert Azibert, le professeur Christian Doutremepuich, patron d'un laboratoire médico-légal bordelais, semblait avoir besoin d'aide pour une affaire soumise à la Cour de cassation. Or, selon les écoutes téléphoniques, Gilbert Azibert cherchait à contrer un de ses collègues défavorables à Doutremepuich. « *Un âne* », lâche Azibert dans une conversation avec son ami Patrick Sassoust. « *On ne lui demande pas de changer d'avis... À la limite, il suffit qu'il lève le pied.* »

Interrogé sur ses relations apparemment intéressées avec des magistrats et des avocats chargés d'affaires sensibles, de déjeuners en dîners privés, Gilbert Azibert se retranche derrière l'argument de l'amour du droit. Ainsi, s'il s'est déplacé au cabinet d'avocats de Thierry Herzog pour se faire remettre un arrêt de la cour d'appel de Bordeaux rendu dans l'affaire Bettencourt, c'est pour une seule raison : « *L'affaire m'intéressait, oui, pour le problème juridique des agendas du président de la République, quel que soit le président, jure l'ancien magistrat. Il y a là un problème constitutionnel sérieux qui n'a toujours pas été tranché.* »

Le naturel prend le dessus, et Gilbert Azibert croit utile de donner au tribunal son sentiment sur la saisie des agendas présidentiels de Nicolas Sarkozy, qui avaient été placés sous scellés par les juges bordelais de l'affaire Bettencourt : « *À mon avis, il y a une violation de la séparation des pouvoirs.* » Quoi qu'il en soit, il n'était pas le conseiller juridique occulte de Nicolas Sarkozy, assure-t-il. La preuve, s'il échangeait avec Thierry Herzog, c'était aussi pour discuter de procédure pénale, expose-t-il, quand les écoutes téléphoniques disent plutôt le contraire.

Confronté aux indices montrant qu'il a cherché à se renseigner auprès de plusieurs collègues sur le dossier des agendas Sarkozy, voire à influencer des magistrats de la Cour de cassation, Gilbert Azibert se dit « *choqué* ». « *Je n'ai jamais contacté un conseiller ou un rapporteur* », clame-t-il. Sous-entendant que d'autres, en revanche, se renseignent, il lance au tribunal : « *Je suis devant vous, et je suis le seul !* » Quand les questions le dérangent, l'ancien magistrat s'emporte. « *On n'est pas à la Stasi !* » « *C'est la cinquième colonne !* »

Si l'on en croit Gilbert Azibert, il s'est seulement laissé aller à exagérer l'étendue de son influence dans ses conversations téléphoniques, et son ami Thierry Herzog a, pour sa part, certainement dû chercher à rassurer son client et ami Nicolas Sarkozy sur l'affaire des agendas. La présidente le laisse dire.

Gilbert Azibert s'emploie maintenant à démontrer qu'il n'avait pas besoin d'un piston de Nicolas Sarkozy pour obtenir un poste à Monaco, puisqu'il ne candidait plus vraiment après avoir eu un problème de santé. Les écoutes téléphoniques indiquent pourtant que Thierry Herzog a demandé un coup de pouce à Nicolas Sarkozy, qui lui dit être intervenu, et que Gilbert Azibert en a été informé.

Alors que c'est au tour du Parquet national financier d'interroger Gilbert Azibert, les avocats de la défense s'insurgent qu'une question lui soit posée sur un dîner avec Pierre Haïk, un avocat historique de Nicolas Sarkozy, qui n'exerce plus pour raisons de santé. Estimant que toutes les écoutes téléphoniques entre un avocat (Thierry Herzog) et son client (Nicolas

Sarkozy) ne devraient pas figurer au dossier, ils se scandalisent qu'un avocat puisse être présenté comme un éventuel suspect. Le PNF, qui représente l'accusation, n'a plus la parole. S'ensuit un incident avec celui qui entend se constituer partie civile pour des motifs peu clairs, après avoir dit représenter le vrai Paul Bismuth : l'avocat Frédérik Canoy. Après des échanges très vifs et confus, et alors que certains avocats semblent prêts à en venir aux mains, l'audience est suspendue, et les débats doivent reprendre jeudi.

Alors que les avocats ont invoqué solennellement, ce mardi, le droit de ne pas répondre aux questions du tribunal touchant aux conversations téléphoniques avec leurs clients, qui seraient couvertes par un absolu secret professionnel, Nicolas Sarkozy s'est levé. « *Je m'expliquerai, et je répondrai à toutes les questions* », lâche l'ancien président. Pendant les suspensions d'audience, suivi de près par ses communicants, il se dirige régulièrement vers les bancs de la presse, pour redire aux journalistes son vif désir de voir la vérité apparaître enfin au grand jour. Cela après avoir épuisé toutes les voies de recours pour éviter un procès public.

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Direction éditoriale : Carine Fouteau et Stéphane Alliès

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, François Vitrani. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart, Société des salariés de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.